

Le 10 mai 2021

COMPAGNIE DU CAMBODGE

Modalités de mise à disposition des informations relatives à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du jeudi 3 juin 2021

Compagnie du Cambodge informe ses actionnaires que son Assemblée générale mixte se tiendra à huis clos le jeudi 3 juin 2021 à 15h00.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 7 avril 2021. Il contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée. Cet avis de réunion ainsi que les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires ; ils sont consultables sur le site internet de la société à l'adresse www.compagnie-du-cambodge.fr (Investisseurs/Information réglementée).

